

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Frédéric Barbazange
Tél : 05 87 01 20 23
Mél : frederic.barbazange@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

Tulle, le 26 avril 2023

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : stages de réussite durant les vacances d'été 2023.

PJ : - lettre d'information aux familles des élèves susceptibles de bénéficier des stages de réussite ;
- fiche d'inscription de l'élève stagiaire ;
- fiche d'appel ;
- attestation de service fait.

Des stages de réussite, conduits par des enseignants rémunérés en heures supplémentaires, à destination des élèves du CP au CM2, peuvent être organisés aux dates suivantes :

- ▶ en **juillet** : du lundi 10 au jeudi 13 juillet 2023 (4 jours) ;
- ▶ en **août** : du lundi 28 au jeudi 31 août 2023 (4 jours).

Dans l'hypothèse où des enseignants de votre école seraient volontaires pour animer un stage, je vous communique en annexe les documents nécessaires à l'organisation de ce dispositif.

Je précise que les séances d'une durée de 3 heures auront lieu le matin. Chaque groupe comportera entre 3 et 6 élèves.

Je vous remercie de faire connaître à l'inspecteur de circonscription, **avant le 2 juin 2023**, le nombre de stages mis en place dans votre école ainsi que la liste des élèves inscrits.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Signé

Dominique MALROUX